



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU PRESIDENT CCAS-DEC-2026-08-bis

OBJET : Signature d'un contrat pour l'animation musicale à l'EHPAD Paul Fenoll dans le cadre de la Semaine Bleue 2026.

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

VU l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal de l'Action Sociale n° CCAS-DEL-2026-02 en date du 14 avril 2026 par laquelle celui-ci a chargé son Président ou Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R.123-21 du code susnommé.

CONSIDERANT la nécessité de retenir la proposition de l'entreprise "SUR MESURE SPECTACLES" pour l'animation musicale d'un après-midi dansant en faveur des aînés de l'EHPAD Paul Fenoll.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la proposition de l'entreprise "SUR MESURE SPECTACLES" dirigée par Monsieur HAMIAUX Pierrick – 58, chemin du Murger – 91620 LA VILLE DU BOIS.

ARTICLE 2 : Cette animation d'un montant de 390€ TTC, se déroulera le mercredi 7 octobre 2026 de 14h à 16h à l'EHPAD Paul Fenoll sis 26, avenue Charles de Gaulle – 91150 ETAMPES.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités (si nécessaire)
- Monsieur HAMIAUX Pierrick président de "SUR MESURE SPECTACLES"

Fait à Etampes, le

24 juil 2026

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : *27/07/2026*

Gilles BAY
Maire d'ETAMPES

